RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.D.O PRESTIGE VTC
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500 euros
Siège social : 5 Impasse de la Colombette, Bureau 3 - 31000 Toulouse
909196958 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 Septembre 2024

LE SOUSSIGNÉ,

Omar ALEM-DJEBBAR, associé unique et Président de la société A.D.O PRESTIGE VTC, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, située 5 Impasse de la Colombette, Bureau 3 - 31000 Toulouse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE et identifiée au SIREN sous le numéro 909196958, ci-après la « **Société** », détenant la totalité des actions de la Société, soit 500 actions

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social)

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 5 Impasse de la Colombette, Bureau 3 - 31000 Toulouse au 16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3, 31000 Toulouse avec effet ce jour.

DEUXIEME DECISION
(Modification corrélative de l'article 4 des statuts)

En conséquence de la décision ci-dessus, l'associé unique modifie comme suit l'article 4 des statuts de la Société :

« ARTICLE 4.- SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé au :
16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3, 31000 Toulouse »

Le reste de l'article demeurera inchangé.

TROISIEME DECISION
(Pouvoir pour formalités)

L'associé unique confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités partout où besoin sera.

L’associé unique

Omar ALEM-DJEBBAR

